

MAIRIE de MIOS

Mios, le 6 décembre 2012



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

JEUDI 13 DECEMBRE 2012 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
Francois CAZIS.



Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°23/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de produits pétroliers raffinés et de Gazole Non Routier pour les besoins des services municipaux de la Commune de MIOS
2. Compte rendu de la décision n°24/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre du MAPA relatif à la souscription d'une assurance dommage ouvrage portant sur des opérations d'extension, de réhabilitation et de constructions de bâtiments.
3. Compte rendu de la décision n°25/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif au transport de personnes dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires pour le compte du groupement de commandes constitué des services de la ville de Mios et du Comité de la Caisse des Écoles.
4. Compte rendu de la décision n°26/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à l'installation de matériels de vidéoprojection pour la Commune de Mios.
5. Compte rendu de la décision n°27/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la maintenance de quatre photocopieurs multifonctions et deux imprimantes laser destinés aux services municipaux et au Comité de la Caisse des écoles de la ville de Mios.
6. Projet portant sur l'agrandissement de la salle de restaurant (45m²) et la construction d'un préau indépendant (70m²) à l'École publique Ramonet de Lacanau de Mios.
Détermination, par la commune de Mios, maître d'ouvrage, de l'enveloppe financière prévisionnelle hors-taxes affectée aux travaux.
Engagement, après avis de la commission municipale « Finances, fiscalité », d'une procédure de consultation de maîtres d'œuvre dans le cadre d'un contrat d'architecture en solution adaptée passé conformément à la loi MOP (mission de base).
7. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux d'extension de l'École publique Ramonet de Lacanau de Mios : passation d'un avenant n°1 portant sur le changement de dénomination sociale de l'entreprise initialement retenue pour le lot n°3 « Étanchéité ».
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'avenant à intervenir à ce titre.
8. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux d'extension de l'École Ramonet de Lacanau de Mios : Passation de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre visant à fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de l'opération et autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ledit avenant.
9. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux d'extension du Club du 3^{ème} âge : Attribution des 8 lots du MAPA aux entreprises dont l'offre a été considérée économiquement la plus avantageuse par la collectivité.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le marché correspondant avec les entreprises retenues.

10. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux d'extension du Club du 3^{ème} âge : approbation de l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre visant à fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de l'opération et autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ledit avenant.
11. Incorporation dans le domaine public de la commune de Mios des voies et espaces communs du lotissement « Parc Hubert Martineau » - Enquête publique en vue de la réalisation de ce projet.
12. Attribution de concours financiers exceptionnels aux associations miossaises ayant participé à l'organisation des activités CAP 33 en 2012.
13. Acquisition par la commune de Mios des parcelles situées dans le périmètre de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre cadastrées section AN, n°99 lieu-dit « Benau Nord- Ouest » d'une superficie de 9 773 m² et section CT, n° 162 lieu-dit « Bas du Haou » d'une contenance de 16 480 m² appartenant à M. Jacques LAVIGNE, après consultation du service France Domaine, au prix de 10 € le mètre carré.
Autorisation donnée à M. François CAZIS, de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.
14. Fixation des tarifs pour la billetterie des spectacles « Tra la Leyre » et « Dans'à Mios ».
15. Convention entre la ville de Mios et l'Institut national de recherches préventives (INRAP) relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de l'opération ZAC du « Parc du Val d l'Eyre ».
Autorisation donnée à M. François CAZIS, Maire, de signer ladite convention, en application du livre V du code du patrimoine.
16. Route Départementale 216 – Commune de Mios.
Création du giratoire de la Zone d'Aménagement Concerté.
Approbation de la convention à intervenir entre le Département de la Gironde, représentée par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE, et la commune de Mios, représentée par son Maire, Monsieur François CAZIS, en vue de l'exécution de cette opération à maîtrise d'ouvrage départementale.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire ladite convention.
17. Direct Ecureuil Internet Secteur Public : souscription au service en ligne dans le cadre d'un abonnement d'une durée illimitée, gratuit.
18. Vote de la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal 2012 de la commune.
19. Vote de la décision budgétaire modificative n°1 de l'office de tourisme de Mios.
20. Prescription de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme communal.
21. Fixation de la tarification de la régie de recettes communale concernant l'utilisation par les partis politiques de la salle de réunion municipale.
22. Acquisition par la commune de Mios des emprises de terrain suite au déclassement du chemin rural de la Rose, au lieu-dit « Petit Caudos ».
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer les actes notariés à intervenir à cet effet.